



ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

MÉDECINS PADHUE

Procédure d'affectation des postes en SPSTI

Fin d'année 2024, des DREETS ont sollicité les directeurs des SPSTI afin que ces derniers fassent remonter aux Agences Régionales de Santé (ARS) leurs souhaits en recrutement de médecins dits PAE (engagés dans la Procédure d'Autorisation d'Exercice). Les Services concernés ont ainsi identifié leurs secteurs d'accueil et transmis leurs demandes.

La procédure d'affectation des lauréats de la liste principale des Épreuves de Vérification des Connaisances (EVC) de la session 2024 s'est ouverte le jeudi 13 mars 2025, et sans retour dans l'intervalle sur l'avancement du processus (délais, critères de sélection ou décisions prises par les ARS), certains SPSTI ont pu apprendre, à cette occasion, via les médecins, que la liste des postes ouverts n'incluait pas leurs entités. En Ile-de-France, l'ensemble des affectations n'a concerné qu'un seul Service.

Si la répartition des postes relève de la compétence de l'Agence

Régionale de Santé, le manque de lisibilité du processus complique la possibilité d'anticipation pour les SPSTI. De plus, le dialogue entre les services du ministère du Travail et ceux du ministère de la Santé semble inopérant sur ce dossier.

Interpellés par cette situation, les Services franciliens ont préparé un courrier commun à l'attention de l'ARS, reprenant les dysfonctionnements décrits ci-dessus, et dont les autres associations régionales du réseau Présanse pourraient se saisir pour faire de même.

Au niveau national, Présanse a fait remonter l'information auprès de la Direction Générale du Travail et du Ministère (voir encadré ci-dessous) afin de disposer d'une plus grande visibilité, nécessaire, dans le processus d'affectation et les critères de sélection retenus.

Le modèle de courrier aux ARS peut être retrouvé sur le site de Présanse. ■

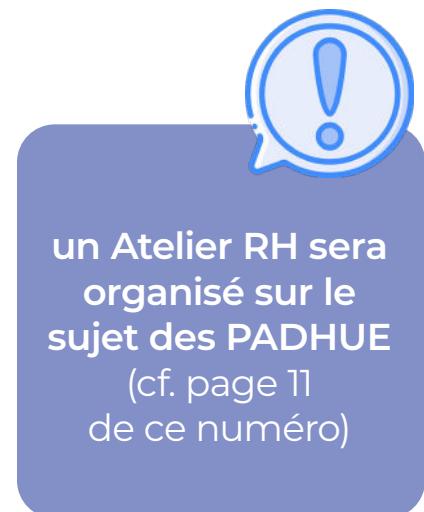
À la demande de la ministre du Travail et de l'Emploi, Mme Astrid PANOSYAN-BOUVET, le Président de Présanse M. Maurice PLAISANT, s'est entretenu avec elle ce 31 mars dans l'enceinte du ministère du Travail, pour échanger autour des actions menées par les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

Cet entretien, le premier formalisé depuis la récente prise de fonction de la ministre, a ainsi permis de rappeler le rôle essentiel des SPSTI, qui accompagnent quotidiennement plus de 1,5 million

d'employeurs et assurent le suivi de l'état de santé de plus de 18 millions de salariés.

Les discussions ont également porté sur les avancées réalisées en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel des travailleurs et de lutte contre la désinsertion professionnelle, soulignant l'engagement constant des SPSTI aux côtés des employeurs pour préserver la santé des travailleurs.

Enfin, la question des médecins PAE/PADHUE a été abordée.



La ministre du Travail et de l'Emploi, Astrid PANOSYAN-BOUVET, et le Président de Présanse, Maurice PLAISANT.